



Appel à contributions
« Représentations »
Approches comparatistes et pluridisciplinaires

Argumentaire :

Peu de mots connaissent une telle diversité d'acceptions que celui de *représentation*. Pourtant, quelle qu'en soit la forme – plurielle ou singulière – ou la discipline qui s'en saisit, la représentation procède invariablement d'une *médiation*.

Terme hautement polysémique, *les* représentations se figurent chez le sociologue Émile Durkheim à l'échelle sociale, celle des représentations collectives. Substrats du sens donnant au réel une signification le constituant en *réalité* propre à chaque groupe, les représentations agissent comme un cadre donnant sens à l'expérience, et s'enrichissant lui-même de cette dernière. Pour le dire autrement, elles « assure[nt] une relation entre deux systèmes d'objets réels ou mentaux renvoyant l'un à l'autre » (Vignaux, 1988, p. 206). Elles sont à la fois perceptions et fruits mûrs du vécu et d'une mémoire collective, formes composées de l'expérience collective et forces génératrices d'actions et de réactions.

En science politique, on regarde *la* représentation davantage à l'aune de l'intermédiaire par lequel le pouvoir est exercé. En d'autres termes, la représentation se génère par le moyen de l'élection ou du tirage au sort (Sintomer, 2007), donnant au corps politique le moyen de son expression. De là provient la thématique si contemporaine de la « crise de la représentation » – thème de la somme comparatiste de Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif* (1995) –, sujet éculé et pourtant inépuisable recouvrant le déficit de représentativité allégué des gouvernants quant à un sous-groupe constitutif de la population concernée : minorité politique, ethnique, religieuse, etc.

Les significations que lui donnent la littérature, les Arts et les Lettres ne sont pas si éloignées des deux précédentes. À partir de *La Poétique* d'Aristote, Erich Auerbach (1946) et Paul Ricœur (1983) ont traité de la *mimèsis* comme opération littéraire double, de représentation et d'interprétation de la réalité. En des termes plus généraux, la représentation se traduit tantôt par une abstraction d'un réel perçu – on parlera alors de la représentation d'un pays ou encore d'une époque chez tel auteur –, tantôt dans le rôle joué par un personnage incarnant des traits singuliers ou des formes d'*agir*. Cette confluence disciplinaire se manifeste d'ailleurs dans le recours à la métaphore théâtrale d'un Thomas Hobbes dans *Le Léviathan*, lorsqu'il fait face à cette question de la représentation (Dockès, 2003). Le droit, enfin, ne manque pas de faire usage du terme, d'en repenser parfois les contours. Ainsi de la fonction médiatrice du juge, des institutions plus largement, ou plus spécifiquement encore du mandataire dont la marge de manœuvre vis-à-vis du représenté peut varier grandement selon que son mandat relève du droit privé ou bien du droit public, ou que le mandat soit dit impératif ou bien représentatif.

Axes suggérés (non exhaustivement) :

- Images, imaginaires, figurations
- Écart entre réel et représentation
- Sociologie de la représentation
- « Crise de la représentation »
- Représentation(s) et identité
- Modalités de la représentation, élections, tirage au sort, référendum et démocratie directe
- Mémoires, pratiques et lois mémorielles
- Représentations factuelles et fictionnelles
- Relation représentant/représenté(s)
- Fonctions de la représentation et agentivité
- Représentation(s) et transparence

Règles du processus et fonctionnement :

- L'appel est ouvert exclusivement aux « **jeunes chercheurs** », compris comme étudiants, doctorants et chercheurs postdoctoraux de **toutes les disciplines des sciences humaines et sociales**.
- Les propositions doivent être transmises **avant le 30 novembre** à l'adresse suivante : ajcc.ctjc@gmail.com
- Elles doivent comporter un titre et un résumé (**350-500 mots**) consistant en la **présentation générale du sujet** (sur quoi travaillez-vous), l'énoncé des **questions de recherche et hypothèses** (que voulez-vous montrer), de la **méthode employée** (comment vous y prendrez-vous) ; enfin, la proposition doit s'inscrire dans une **démarche comparatiste** en justifiant des cas sélectionnés et du choix de cette démarche.
- La proposition devra être accompagnée de votre nom complet, de la ou des disciplines dans laquelle/lesquelles vous êtes inscrit ou diplômé, du nom de l'Université d'accueil et du laboratoire de rattachement, le cas échéant.
- Les propositions acceptées seront réputées retenues en vue du **numéro thématique** des *Cahiers Tocqueville des Jeunes Chercheurs* et donneront lieu à des articles soumis à la révision par les pairs.
- Les articles en eux-mêmes devront compter **entre 7 000 et 10 000 mots**. Les étudiants de la licence/baccalauréat au mastère/maîtrise *peuvent* bénéficier d'un format spécifique, compris **entre 3 000 et 6 000 mots**.
- Une fois transmis, les articles seront **anonymisés** et transférés à un **comité de relecture composé d'un étudiant au doctorat et d'un titulaire d'un doctorat** qui disposent des compétences nécessaires à son examen. Comme d'usage, ce comité émettra un avis et proposera des corrections s'il y a lieu.
- L'article sera consultable en libre-accès sur notre site, sous licence *Creative Commons BY-NC-SA*. Cela signifie que l'article pourra être partagé et réutilisé, en partie ou en intégralité, à condition qu'il soit fait crédit de son auteur, de la source originale, et que les règles d'accessibilité correspondent à celles de notre revue : **pour toutes et tous, gratuitement, et sans générer aucun profit**.

Date limite de proposition des articles : 30 novembre 2020.

Date limite de soumission des articles : 31 mars 2021.

Pour tout renseignement, contactez-nous à l'adresse ajcc.ctjc@gmail.com